

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2015**

---

**Président :** M. Christian HAAS  
**Vice-présidente :** Mme Corinne FLOREY BARDET  
**Secrétaire :** M. Alessandro CALABRESE  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, M. Dominique PERRIN, M. Cédric VINCENT

**Sont présents :**

M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Michele COLLEONI, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Jean FONTAINE, M. Xavier FRANCEY, M. Thierry FRANCIOLI, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, M. Philippe PERRENOUD, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN

**Excusés :**

M. Christian FLURY, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Luisa PENTZKE, M. André PYTHON

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François BAERTSCHI,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2014
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août – Crédit d'investissement (Fr. 1'750'000.--) (011-15.03) **p. 1427 Entrée en matière**
  - b) IEPA Marbriers - Construction d'un immeuble IEPA de 82 logements – Crédit d'investissement (Fr. 22'500'000.--) (012-15.03) **p. 1427 Entrée en matière**

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

- c) Transformation de la Maison Roederer – Crédit de construction (Fr. 2'300'000.--) (013-15.03) **p. 1428 Entrée en matière**
- d) Chantiers divers – Boucllement du crédit d'investissement pour le réaménagement de la place des Ormeaux – Crédit complémentaire (Fr. 353'407.85) (014-15.03) **p. 1428 Entrée en matière**
- e) Chantiers divers – Boucllement du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment administratif dans le parc de la Mairie – Crédit complémentaire (Fr. 2'328.20) (014-15.03) **p. 1429 Entrée en matière**
- f) Chantiers divers – Boucllement du crédit d'investissement pour la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline – Crédit complémentaire (Fr. 36'114.45) (014-15.03) **p. 1429 Entrée en matière**
- g) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (015-15.03) **p. 1429 Entrée en matière**
- h) Examen et approbation du rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (016-15.03) **p. 1430 Entrée en matière**
- 8) Commission des sports- Séance du 19 février 2015 -  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**  
Remplacement du sol sportif du local « CTT ZZ Lancy » - Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) (06-15.01) **p. 1430 Arrêté**
- 9) Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séance des 3 février et 2 mars 2015 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**  
Motion « Vous êtes bien à Lancy – une ville, une seule dénomination » **p. 1431 Vote**
- 10) Commission de l'environnement et du développement durable –  
Séance du 12 mars 2015 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Ecole des Morgines – Réfection des extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 680'000.--) (09-15.02) **p. 1435 Arrêté**
- b) Remplacement d'un lift poids-lourds – Dépôt central Gérard-de-Ternier – Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--) (010-15.02) **p. 1436 Arrêté**
- 11) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 4 mars 2015 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**
- a) CEVA – Gare Lancy Pont-Rouge et gare Carouge/Bachet **p. 1437 Information**
- b) Place de la gare de Lancy Pont-Rouge : utilisation prévisionnelle par les TPG **p. 1437 Information**
- c) PDQ Semailles – Etat de la situation **p. 1439 Information**
- d) Divers
- 12) Résolution du groupe PDC « Tram 15 »** **p. 1440 Résolution**
- 13) Commission des sports- Séance du 19 février 2015 -  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Election du-de la Président-e **p. 1440 Information**
- b) Le sport dans le canton de Genève **p. 1440 Information**
- c) Divers

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

- 14) Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séance du 3 février 2015 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Subvention à Lancy Médias de Fr. 100'000.--, prévue au budget 2015 **p. 1441 Information**
  - b) Le Lancéen « spécial élections » - Point de situation sur l'élaboration de la publication **p. 1441 Information**
- 15) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 18 février 2015 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**
- a) Etat des projets urbains à venir à Lancy Sud **p. 1442 Information**
  - b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,9% et 44%) sur les parcelles 960, fe 28, Lancy, pour la construction de trois villas mitoyennes au chemin Henri-Wissner 9, et 4148, 4313 pour la construction d'un bâtiment groupé au chemin Henri-Wissner 2 **p. 1442 Information**
  - c) Divers
- 16) Commission des travaux et constructions - Séance du 5 mars 2015 -  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Concept de circulation dans le quartier du Plateau **p. 1443 Information**
  - b) Divers
- 17) Commission des travaux et constructions - Séance du 5 février 2015  
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**  
Point de situation sur l'IEPA des Marbriers **p. 1445 Information**
- 18) Commission de la sécurité - Séance du 10 mars 2015 -  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Parking du cycle d'orientation des Grandes-Communes et du CFPC, chemin Gérard-de-Ternier 18 – Audition d'un représentant de l'Office des bâtiments (DF) **p. 1446 Information**
  - b) Section des Samaritains de Lancy – Audition de ses représentants **p. 1447 Information**
  - c) Divers
- 19) Commission de l'environnement et du développement durable –  
Séance du 12 mars 2015 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Gestion des déchets de la Ville de Lancy : présentation des données pour l'année 2014 **p. 1449 Information**
  - b) Divers
- 20) Propositions individuelles et questions **p. 1450****
- 21) Questions du public **Annexe****

M. HAAS : bonsoir Mesdames et Messieurs. Je salue le public relativement nombreux ce soir, les représentants de nos services et les représentants des médias. Comme ce soir nous avons un ordre du jour bien rempli, nous allons attaquer tout de suite.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

En préambule, avant l'approbation de l'ordre du jour, j'aimerais, au nom du Conseil municipal et du Conseil administratif, présenter nos plus sincères condoléances à Mme DE GARRINI, notre Secrétaire générale, qui a eu la douleur de perdre sa maman.

Ensuite, juste un petit clin d'œil : vous avez derrière moi une œuvre de Hans ERNI, qui a disparu récemment à 106 ans ; je pensais qu'on avait un beau symbole dans cette salle.

Je dois encore excuser Mme PENZTKE, M. FLURY, M. PYTHON et Mme GACHET CREFFIELD. Et nous avons deux arrivées tardives, mais annoncées donc elles sont pardonnées, Mme BARBEY et M. FONTAINE.

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. PERRIN : j'aimerais apporter une modification à l'ordre du jour. Puis-je, dans les points que je rapporte, rapporter le point 15a) avec le point 11).

M. HAAS : le point concernant la place de la gare de Lancy Pont-Rouge serait rapporté avec le point 11a) CEVA – Gare Lancy Pont-Rouge et gare Carouge/Bachet.

M. LANCE : nous avons une demande de modification de l'ordre du jour. Nous vous prions d'ajouter au point 7) Projets de délibération du Conseil administratif, deux points - g) et h) - l'examen et approbation des comptes 2014 et l'approbation du rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy. Vous avez trouvé les arrêtés en question sur vos places.

M. GOLAY : afin d'avoir un débat totalement serein au point 12) de l'ordre du jour concernant la résolution du groupe PDC relative au tram 15, il serait bon de reporter cette résolution – et je fais une proposition - à la prochaine séance de Conseil municipal, afin d'éviter que ce soit un débat qui tourne plus autour du côté électoral.

Il y a des points intéressants, mais l'on sait qu'aujourd'hui et pour les deux-trois semaines à venir, nous serons dans une campagne électorale. Je pense, avec mon groupe, qu'il serait plus consciencieux de discuter de cette résolution à la prochaine séance du Conseil municipal pour lui donner une bonne suite.

Je propose donc de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance de Conseil municipal.

M. HAAS : je prends acte de cette demande, mais au niveau du Bureau, justement par cohérence avec l'ordre du jour de ce soir, puisque cette résolution sur le tram 15 interviendra directement après les rapports d'information de M. PERRIN sur la dernière Commission de l'aménagement, il y avait donc une véritable cohérence à la faire figurer ce soir. Le Bureau, à l'unanimité, avait pris cette décision, sans compter qu'en termes de calendrier, sans vouloir me prononcer trop avant, au-delà de ce que vous mentionnez comme étant un calendrier électoral, au niveau du Bureau, les gens avaient le sentiment légitime que le calendrier des invites de cette résolution et de son actualité ne pouvait pas souffrir d'un report. C'était justement le contraire.

M. GOLAY : j'entends bien que le Bureau a pris une décision, mais la décision finale appartient à ce Conseil municipal et je ne pense pas qu'il y ait une urgence absolue par rapport à l'étude de ces points.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

Au niveau du projet lui-même, il y a des points qui sont intéressants, il ne faudrait pas que cela dévie dans un combat uniquement électoral, ce serait dommage. Il serait regrettable pour l'auteur de cette résolution que cela soit balayé simplement parce qu'il y a des enjeux et une échéance d'ici quelques semaines.

Je pense qu'il serait beaucoup plus simple que l'on en discute sereinement dans trois semaines.

M. FAVRE : l'auteur de la résolution, comme il n'est pas candidat, s'en fiche un peu.

On a fait cela justement en raison de l'urgence : l'Etat avance, les travaux avancent, il faut quand même qu'on marque clairement notre déception sur ce qui nous a été soumis jusqu'à ce jour concernant cet aménagement du tram 15, principalement dans le secteur des Semailles.

Il faut aller vite, il ne faut justement pas attendre que cela soit des enjeux politiques. Il faut que le Conseil municipal montre sa déception devant ce qui nous est proposé à ce jour concernant le tram 15 et plus particulièrement dans le secteur des Semailles. Il ne faut pas que l'on attende les élections et justement, je le rappelle, n'étant pas candidat, cela ne me concerne pas trop. C'est surtout pour le bien-être des citoyens et l'intérêt de ce secteur des Semailles, car beaucoup de choses nous ont été présentées à la commission.

Je propose de maintenir cette résolution.

J'aimerais juste rappeler qu'au début nous avons fait une motion, ce qui est beaucoup plus fort qu'une résolution. Malheureusement, le Bureau l'a transformée, à mon grand regret, mais on fera avec.

M. VINCENT : le groupe PLR pense que le MCG a raison, pour une fois, vu les élections proches cela va tourner en débat politique gauche-droite-centre-Verts-bleu-rouge. On est effectivement passé d'une motion à une résolution, mais le PDC sait pourquoi, car il était hors délai, il ne faut pas qu'il s'en étonne. Ma foi, s'il se mettait à travailler un peu plus vite, on aurait reçu la motion assez tôt, ce n'était pas le cas, mais pour éviter le plagiat politique, je pense qu'il serait plus serein de la traiter dans un mois.

M. BONFANTI : nous proposons également de renvoyer cette résolution. Cela permettrait de la transformer en motion et elle aura un impact beaucoup plus important que sous forme de résolution.

M. FAVRE : je maintiens qu'il faut absolument maintenir cette résolution à l'ordre du jour. C'est vous qui faites de l'électoralisme, ce n'est pas nous. Donc, je propose de maintenir cet ordre du jour tel que l'a proposé le Président.

M. HAAS : à teneur de la demande, j'ai exprimé assez spontanément la décision et la prise de position du Bureau. J'avais l'impression qu'on était resté sur des éléments extrêmement factuels et de calendrier. J'entends qu'il y a d'autres réactions, mon rôle est de vous faire voter cette proposition.

Celles et ceux qui acceptent une demande de renvoi de cette résolution qui, le cas échéant, pourrait être transformée en motion, pour le prochain Conseil municipal, lèvent la main.

***La proposition de renvoyer la résolution du groupe PDC « Tram 15 » à la prochaine séance du Conseil municipal est acceptée par 19 oui, 6 non, 2 abstentions.***

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

M. PERRENOUD : vous avez tous trouvé une résolution du groupe UDC sur vos places ce soir pour la création d'une hotline. Je propose qu'elle soit traitée après le point 18), lequel comprend justement mon rapport qui parle d'incivilités.

M. HAAS : normalement, comme vous le savez M. PERRENOUD, les résolutions se traitent après les arrêtés. C'est vrai que pour la précédente, ce n'était pas le cas, mais c'est le Bureau qui avait pris cette décision car il y avait une cohérence avec l'information. Vous allez revendiquer la même chose...

M. PERRENOUD : je ne revendique rien, je demande !

M. HAAS : ce sera formulé de cette façon au procès-verbal.

M. BONFANTI : si l'on veut être logique, je demande aussi que cette résolution soit renvoyée à la prochaine séance du Conseil municipal, vu qu'elle est aussi électoraliste.

M. HAAS : on a une demande de renvoi de la résolution du groupe UDC intitulée « Création d'une hotline » à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. PERRENOUD : je vais vous la lire, comme cela tout le monde sera au courant.

M. HAAS : elle a été reçue par tout le monde, ce n'est pas nécessaire.

Je mets la proposition de renvoi au vote.

*La proposition de renvoyer la résolution du groupe UDC « Création d'une hotline » à la prochaine séance du Conseil municipal est acceptée par 21 oui, 6 non, 0 abstention.*

M. PERRENOUD : dans ce cas, je la retire et la représenterai en tant que motion.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. HAAS : le Bureau du Conseil municipal de Plan-les-Ouates a émis le souhait de rencontrer celui de Lancy pour avoir une séance bilatérale au sujet de la gestion de l'école intercommunale du Sapay. Ceci faisant suite au dernier Conseil municipal.

Comme le courrier qui avait été adressé par notre Maire aux autorités de Plan-les-Ouates était sans réponse au moment de cette demande, le Bureau, à l'unanimité, a décidé de ne pas rencontrer le Bureau de Plan-les-Ouates ; on attend donc formellement la réponse des autorités de notre commune voisine et amie sur ce point précis.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Plus traditionnellement, je vous transmets une série d'invitations :

Le jeudi 16 avril 2015, le Terrain d'aventures du Petit-Lancy nous invite à un apéro dinatoire et à son assemblée générale à 20h00.

Le samedi 25 avril 2015 à 11h30, à la villa La Solitaire, la Fédération A4, pour fêter ses 10 ans, invite les membres du Conseil municipal avec plusieurs associations qui seront présentées.

Enfin, le lundi 27 avril 2015, à 20h00, à la villa Yoyo, 62, avenue des Communes-Réunies, c'est l'Association des locataires de l'Etoile-Palettes qui nous invite également à son assemblée générale.

### 4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. RENEVEY : une réponse à M. FLURY qui s'interrogeait sur la pose d'un abribus à l'arrêt Louis-Hubert. Nous n'avons malheureusement pas l'emprise suffisante pour avoir un abribus sur ce périmètre, c'est la raison pour laquelle il n'y en a, pour l'instant, pas.

M. LANCE : j'aimerais vous rappeler que se tiendra ce week-end, à la Ferme Marignac, l'exposition des artistes lancéens. Il y aura demain un vernissage à 18h00 et nous vous attendons nombreux à la Ferme Marignac à l'occasion de cette exposition.

M. BAERTSCHI : vous savez que dans toute construction, on crée souvent un petit événement pour la pose de la première pierre. Là, nous vous invitons à la pose de la première pelle le 24 avril 2015 pour le Mégaron qui va commencer enfin ses travaux pour sa construction. Vous allez donc recevoir une invitation à cette occasion.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### 6) PRESENTATION DES COMPTES 2014

---

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2014 de notre Ville.

L'année s'est à nouveau finalisée par un excédent de résultat de très exactement Fr. 6'939'035.29, en regard d'un bénéfice budgété de Fr. 122'000.--.

Cet excédent n'est pas à chercher au niveau de la fiscalité, puisque globalement, le total de la fonction 90 "impôts" se situe à hauteur du budget, bien qu'il soit constaté des écarts entre les différentes rubriques constituées par les éléments fiscaux, la péréquation intercommunale, les fluctuations de provisions fiscales et les frais de perception. Nous relevons également cette année que le total net des correctifs d'impôts d'années antérieures est négatif.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Selon les comptes fiscaux fournis par le Département des finances, l'impôt 2014 des personnes physiques dépasse légèrement les prévisions budgétées, soit + Fr. 515'000.--.

Si l'on compare uniquement la progression de la production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire entre 2013 et 2014, production qui représente 74% du total de cet impôt, elle s'établit à seulement 2.88%; progression influencée dans une moindre mesure par la détérioration de notre taux de part privilégiée, qui est passé de 58% en 2013 à 56% en 2014.

Pour l'impôt des personnes morales, par rapport à Fr. 6.3 millions budgétés, les comptes sont clôturés avec un faible écart, à hauteur de Fr. 6.2 millions. L'estimation de la production 2014 est cependant en très légère hausse de 2.3% par rapport à 2013, nette de correctifs.

La taxe professionnelle communale atteint la somme de Fr. 8.9 millions, et s'établit ainsi presque au même niveau qu'en 2013.

Autres éléments marquants cette année : la vente des actions de Télélancy S.A. nous a ramené Fr. 514'000.-- de plus, suite au versement du fonds de roulement déterminé au moment de la vente effective, et la vente des maisons de vacances sises sur le canton de Vaud, initialement prévue à fin 2013, nous a rapporté un gain comptable de Fr. 1'471'000.--.

Enfin, la synthèse des écarts les plus importants au niveau des charges complète rétrospectivement les raisons de l'excédent de résultat, soit un disponible par rapport au budget sur la nature 31, biens, services et marchandises qui s'élève à Fr. 1'981'000.-- (soit 7.4% sur la rubrique), un disponible sur les amortissements du patrimoine administratif de Fr. 1'610'000.--, nature 331, en raison principalement des dépenses différées d'investissement et un disponible sur les subventions versées, nature 36, dont Fr. 700'000.-- de rétrocession d'excédents de liquidités de la part des crèches et des garderies.

Au chapitre des investissements, la part à financer s'est élevée à Fr. 13'541'000.--, contre Fr. 26'323'000.- prévus au budget. Au niveau des dépenses, on constate que près de 25% de la planification ne s'est pas concrétisée.

Et l'on ne peut que se réjouir d'avoir pu maintenir le montant de la dette à son niveau de 2013, qui reste établi à Fr. 107'000'000.--. Le taux moyen de la dette, grâce à des taux historiquement bas, est également en baisse par rapport à celui qui prévalait à fin 2013.

Quant au résultat net des immeubles du patrimoine financier, il n'a pas atteint les objectifs du budget. L'écart négatif de Fr. 729'000.-- est principalement dû aux travaux d'étanchéité non prévus sur l'immeuble du chemin du Gué, ainsi qu'à l'étude pour l'agrandissement de l'arcade du supermarché au 1, place des Ormeaux.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 98.45 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 96.95 millions, soit un écart favorable de Fr. 1.5 million.

Le total des charges, sans les immeubles, s'inscrit à Fr. 100.62 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 104.64 millions, soit un disponible net de Fr. 4.02 millions.

Le résultat des immeubles atteint la somme de Fr. 6.27 millions; auquel il faut ajouter, au chapitre du patrimoine financier, les gains sur les aliénations de biens (solde de la vente des actions de Télélancy SA, vente des maisons sises sur le canton de Vaud, vente de droits parcellaires), totalisant la somme de Fr. 2.84 millions.



## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Compte tenu de ces éléments, **l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 6,94 millions.**

Pour mieux comprendre ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2014 :

*En millions de francs*

<b>Résultat net du budget 2014</b>	<b>0.12</b>
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
Disponible sur le poste "biens, services et marchandises" (P.A.)	1.98
Disponible sur la rubrique amortissements du patrimoine administratif	1.61
Disponible sur les subventions versées	0.86
Gain sur les intérêts passifs	0.23
Augmentation de la compensation versée aux communes frontalières	-0.33
Autres postes de charges, dépassement net	-0.33
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
Impôts, fonds de péréquation et TPC	-1.14
Gains comptables sur aliénations de biens du patrimoine financier	2.03
Utilisation de provisions fiscales excédentaires	1.36
Revenus divers	1.08
Revenus des biens, autres revenus	0.20
<u>Résultat des immeubles du patrimoine financier</u>	<u>-0.73</u>
<b>Résultat final 2014</b>	<b><u><u>6.94</u></u></b>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2014 avec les différentes rubriques qui les composent :

### 1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. LES REVENUS

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier de Fr. 9.11 millions, s'élèvent à Fr. 107.56 millions contre Fr. 114.10 millions aux comptes 2013, et Fr. 104.76 millions au budget 2014. L'écart négatif par rapport aux comptes 2013 est de Fr. 6.54 millions ou de - 5.73 %.

L'essentiel des revenus de notre collectivité provient du produit de l'impôt communal. En termes de valeur de production brute, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques évolue de la manière suivante :

AUX COMPTES 2013	70.76 mios	(+ 7.49 %)
AUX COMPTES 2014	65.51 mios	(- 7.42 %)
AU BUDGET 2014	66.78 mios	
AU BUDGET 2015	69.20 mios	

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

En se basant sur les chiffres fournis par l'Administration fiscale cantonale (AFC), la production brute globale des personnes physiques est en baisse de 7.42% par rapport aux comptes 2013. Mais si nous comparons l'évolution de l'impôt estimé entre les exercices fiscaux 2013 et 2014, sans tenir compte des correctifs des années précédentes, estimés ou notifiés, l'évolution est sensiblement positive de + 6.1%, grâce notamment aux encaissements de l'impôt à la source et à l'arrivée de nouveaux contribuables.

Contrairement aux années précédentes, le total des correctifs d'années antérieures est négatif, influencé par des correctifs nets estimés sur 2013 de Fr. – 1.4 million, et par des dégrèvements nets en 2006 de Fr. – 0.6 million.

S'agissant de l'**impôt cantonal et communal (ICC) au barème ordinaire**, l'AFC nous fournit également les informations suivantes :

**La production 2011**, à ce jour, a été notifiée à raison de 95.1%, le solde restant une estimation. La production 2011 enregistre un écart positif estimé en 2014 de Fr. 61'329.--.

**La production 2012** a été notifiée à raison de 88.7%, et le solde est constitué d'estimations. Cette production enregistre un écart positif estimé en 2014 de Fr. 190'533.--.

**La production 2013** a été notifiée à raison de 59.1%. On constate en 2014 que le correctif estimé total s'élève à Fr. – 1'474'197.-, soit -3%, qui est venu grever cette production.

**L'estimation de la production 2014** montre une progression de Fr. 1'351'348.- ou + 2.88% par rapport à l'exercice fiscal 2013, en tenant compte des correctifs inhérents à cet exercice.

Quant à l'impôt à la source, il présente cette année des signes réjouissants, puisqu'il est en hausse d'environ Fr. 2.4 millions par rapport à 2013, soit + 15%. La proportion de l'impôt à la source par rapport à la production brute globale se situe à 28.4%.

D'une manière globale, en tenant compte des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2014 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2013 ainsi corrigé, progresse sensiblement.

Relevons néanmoins que l'estimation globale 2014 portée en compte est de 1.9% inférieure à la production estimée au budget.

La provision pour estimation de la production est maintenue à 20%, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations, en lien avec les incertitudes des éléments sujets à modification qui affecteront les productions de l'année courante et des années passées.

Le reliquat passe de Fr. 31.4 millions au 31 décembre 2013 à Fr. 32.4 millions au 31 décembre 2014, soit + Fr. 970'000.-- ou + 3%. La provision sur reliquat est maintenue à 50%, estimée suffisante pour faire face à d'éventuels risques de récupération.

L'impôt communal sur le bénéfice et le capital perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

AUX COMPTES 2013	7.76 mios	(- 1.20%)
AUX COMPTES 2014	6.20 mios	(- 20.08%)
AU BUDGET 2014	6.30 mios	
AU BUDGET 2015	7.05 mios	

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

La production brute globale des personnes morales par rapport aux comptes 2013 est en net fléchissement, soit - 20%. Ceci est à mettre en regard des correctifs d'années antérieures qui sont, en net, négatifs sur l'exercice 2014.

L'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, nous indique que l'estimation de la production 2014, par rapport à l'estimation corrigée de 2013 ne progresse quasiment pas (+ Fr. 145'000.- ou + 2%).

L'administration fiscale nous informe qu'afin d'anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation, un panel d'entreprises lui répond, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2013 est basée sur 39.5% d'impôts notifiés. La production reflétée dans les comptes 2014 est constituée quant à elle de 100% d'estimation. La provision de 20% est maintenue pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales. Nous devons faire face aux incertitudes liées au climat économique actuel, comme les effets de l'appréciation du franc suite à la fin du cours plancher par rapport à l'euro.

Le reliquat a doublé, alors qu'il avait fortement chuté entre 2012 et 2013. Il passe de 0.73 million au 31 décembre 2013 à Fr. 1.46 million au 31 décembre 2014, soit + Fr. 728'800.-. La provision sur reliquat est maintenue à un taux de 50%.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2013	8.89 mios	(- 0.38 %)
AUX COMPTES 2014	8.85 mios	(- 0.39 %)
AU BUDGET 2014	8.90 mios	
AU BUDGET 2015	9.00 mios	

Le résultat 2014 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2012 et 2013, période de calcul pour la taxation 2014 d'une partie des groupes professionnels.

L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2011 et 2012. Le niveau de la production 2014 est sensiblement le même qu'en 2013.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus :

- Les revenus divers du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 7.49 millions, contre Fr. 6.14 millions en 2013. Cette rubrique recouvre en autres les émoluments administratifs, les loyers des IEPA, les redevances d'utilisation et prestations de services (piscine, salles, cimetière, etc.), les rétrocessions des financements spéciaux, les ventes des cartes CFF et de repas dans les restaurants scolaires, les remboursements des assurances, les encaissements des amendes, ainsi que les utilisations de provisions excédentaires.
- Les loyers du patrimoine administratif atteignent la somme de Fr. 4.77 millions, contre Fr. 4.54 millions en 2013.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

- Le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4.56 millions contre Fr. 4.29 millions au budget et Fr. 5.24 millions en 2013. Ce fonds est alimenté par 20% des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes.
- Les subventions allouées aux comptes de fonctionnement se montent à Fr. 426'000.--, contre Fr. 482'000.-- aux comptes 2013.
- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent la somme de Fr. 270'000.-, contre Fr. 259'000.- aux comptes 2013. Cette rubrique comprend la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie et le produit sur la taxe du CO<sub>2</sub>.
- le produit des intérêts et des participations du patrimoine administratif s'élève à Fr. 158'000.--.

### 1.2. LES CHARGES

Le total des charges s'élève cette année à Fr. 100.62 millions contre Fr. 101.23 millions en 2013, ce qui représente une diminution de Fr. 616'000.-, ou -0.6%.

Par rapport au budget 2014, les charges sont inférieures de Fr. 4.02 millions, ou -3.8%.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Charges de personnel : Fr. 26.23 millions aux comptes 2014, contre Fr. 24.83 millions en 2013. Le budget 2014 s'élevait à 25.69 millions.

Biens et services : Fr. 24.62 millions en 2014 contre Fr. 24.28 millions en 2013, soit une légère hausse de Fr. 336'000.-- ou +1.4 %. En regard d'un budget 2014 de Fr. 26.60 millions, on constate un disponible important sur les biens, services et marchandises de l'ordre de Fr. 1.98 million.

Subventions : Fr. 16.58 millions en 2014 contre Fr. 15.89 millions en 2013, et Fr. 17.44 millions au budget 2014.

Amortissements du patrimoine administratif : Fr. 15.34 millions en 2014 contre Fr. 16.45 millions en 2013. Le budget 2014 se montait à Fr. 16.95 millions. D'où un disponible également sur cette nature de Fr. 1.61 million, composé principalement des effets de dépenses d'investissement repoussées et de changements de la durée d'amortissement de trois études qui ont été suivies de réalisation.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FASE : Fr. 8.57 millions en 2014 contre Fr. 8.38 millions en 2013 et Fr. 8.69 millions au budget 2014.

Contributions à d'autres collectivités : pour Lancy, Fr. 5.23 millions en 2014 contre Fr. 4.72 millions en 2013. La part de la compensation financière aux communes frontalières correspond à Fr. 4.7 millions. Les communes participent à ces compensations à raison d'un quart, au prorata de ce que chacune d'elle reçoit sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers travaillant sur son territoire. Les trois-quarts restant sont versés par le Canton. Le solde de la rubrique est constitué de Fr. 526'000.-- à titre de contribution à la loi de 2009 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale; la commune verse une part contributive depuis 2012.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Intérêts passifs : Fr. 2.25 millions en 2014 contre Fr. 2.48 millions en 2013. Le budget 2014 prévoyait la somme de Fr. 2.48 millions, soit une économie de Fr. 235'000.--.

Amortissements du patrimoine financier : contre un budget de Fr. 1.89 million, ce poste totalise la somme de Fr. 1.8 million aux comptes 2014. Cette somme comprend les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que les imputations forfaitaires, pour Fr. 0.93 million, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale, et les fluctuations de provisions fiscales des personnes physiques et morales qui se montent à Fr. 0.85 million.

### 2. DETTE COMMUNALE

La dette communale est restée stabilisée à Fr. 107 millions au 31 décembre 2014, cependant les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements de deux emprunts à long terme, arrivés à échéance, pour Fr. 20 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 4 millions
- c) besoins en financements, quatre nouveaux emprunts pour un total de Fr. 24 millions

Bien que le programme des investissements ait été particulièrement chargé, la trésorerie communale a bénéficié en 2014 de deux apports en cash "extraordinaires", notamment le produit de la vente des Fleurettes, envisagé initialement à fin 2013, ainsi que le versement par l'Etat du solde des rentrées fiscales 2013.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 2,13 % au 31 décembre 2014, contre 2.50% une année auparavant.

### 3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

#### Les crédits votés :

En 2014, le Conseil municipal a voté 22 crédits à charge du compte des investissements, pour la somme de :

au patrimoine administratif Fr. 58,28 millions (dépenses brutes)

au patrimoine financier Fr. 13,99 millions

soit un total de Fr. 72,27 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, on dénombre plusieurs objets financièrement très importants :

Le Megaron, centre associatif sur l'esplanade de Lancy-Sud, y.c. parking souterrain et abri de protection civile de 500 places	Fr. 30.4 millions
La construction de la crèche du quartier de la Chapelle	Fr. 11.0 millions
La rénovation de la salle communale du Petit-Lancy	Fr. 8.4 millions
Le réaménagement de la chaussée et la mise en séparatifs des collecteurs à l'avenue du Petit-Lancy	Fr. 2.4 millions
La réfection de la chaussée et la reconstruction du collecteur d'eaux usées à l'avenue des Morgines	Fr. 1.3 million
Le réaménagement de la chaussée et la mise en séparatifs des collecteurs au chemin du Pré-Monnard	Fr. 1.1 million

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Parmi d'autres objets votés par votre Conseil, chacun pour moins de Fr. 1 million, nous relevons la réfection des collecteurs et des cheminements au cimetière du Grand-Lancy, la poursuite des constructions de collecteurs dans le nouveau quartier de la Chapelle, la réfection des aménagements extérieurs et de la pataugeoire de l'école du Bachet, ainsi que l'étude de construction de la future maison de quartier du Plateau.

### Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives en 2014 se sont élevées à Fr. 34.82 millions contre Fr. 46.75 millions prévus au budget, soit un volume de dépenses non concrétisées de Fr. 11.93 millions.

La répartition, après transferts PA/PF, s'établit de la manière suivante :

- a) Fr. 34.63 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 39.40 millions;
- b) Fr. 0.19 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 7.35 millions.

Les écarts sont principalement dus à des dépenses différées au chapitre du patrimoine financier, soit la rénovation du bâtiment au chemin de Tressy-Cordy, la rénovation de l'immeuble 1-3, avenue du Petit-Lancy, l'agrandissement de la salle de judo au sous-sol de l'immeuble 28, route de Chancy, la rénovation de la dalle du parking de l'immeuble route du Pont-Butin 70 et enfin le report d'une acquisition parcellaire liée au PLQ de Surville.

Au patrimoine administratif, c'est sous la rubrique "écoles" que l'on constate l'écart le plus élevé entre les estimations et la réalité, soit Fr. -2.7 millions, projections tributaires notamment de l'avancement des chantiers des écoles des Palettes et du Sapay.

Le montant dépensé de Fr. 34.82 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	15.34 millions
Subventions et recettes diverses	Fr.	<u>5.94 millions</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	21.28 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 13.54 millions compensée par le résultat 2014. Au final, la dette se stabilise à Fr. 107 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de Fr. 6.94 millions en regard d'un résultat escompté de Frs. 122'000.--.

Ce résultat positif 2014, peut essentiellement s'expliquer par les éléments d'économie ou de gains comptables exceptionnels qui représentent à eux seuls Frs. 6.4 millions et qui ressortent des comptes, soit :

• Solde vente des actions de Télélancy SA	Frs.	514'000.00
• Gain comptable sur la vente des maisons de vacances	Frs.	1'471'000.00
• Non dépensé sur la rubrique 31	Frs.	1'981'000.00
• Disponible sur les amortissements du PA	Frs.	1'610'000.00
• Disponible sur les subventions versées	Frs.	<u>860'000.00</u>
• Total	Frs.	6'436'000.00

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Ce résultat positif ne doit pas occulter la réalité de l'évolution des estimations des recettes fiscales transmises par l'Administration fiscale cantonale qui démontre bien la stagnation, voire le recul des recettes fiscales, que ce soit au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Ce phénomène est confirmé par les correctifs des années antérieures, en particulier pour 2013, qui sont négatifs.

Fort heureusement et globalement, la fonction impôts se situe au niveau du budget 2014, en particulier grâce à l'augmentation de l'impôt à la source, à l'augmentation de nouveaux habitants et à la stabilité de la taxe professionnelle.

Au niveau des investissements, outre le constat que votre Conseil municipal a voté en 2014 pour Fr. 72,27 millions de crédit d'investissement à réaliser ces prochaines années, il est intéressant de remarquer que les dépenses réellement dépensées sur la base des factures reçues se sont élevées à Fr. 34.82 millions, soit Fr. 11.93 millions de moins de ce qui était prévu au budget des investissements 2014, soit Fr. 46.75 millions.

Même si ces investissements nous engagent financièrement, nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté politique d'investissement imposée par le développement de la commune et les besoins de la population.

En 2014, la dette a été stabilisée à son niveau de 2013, mais vous devez bien vous rendre compte et accepter que le besoin en trésorerie devrait se manifester ces prochaines années au vu des factures d'investissement que nous devons honorer et de la baisse de la trésorerie provenant des recettes fiscales.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, d'équilibrer notre budget en fonction des prestations offertes à la population et par conséquent, de renforcer nos recettes fiscales, en particulier grâce à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire.

En 2015, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains suite à l'appréciation du franc suisse face à l'euro.

Malgré tout, cette saine situation autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- poursuivre notre volonté de construire ou de collaborer à la construction de logements pour notre population ;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2014, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement leur cheffe, Mme Catherine AYMON, et

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

son collaborateur direct M. Alexandre CHOUET, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

M. HAAS : même si cette présentation des comptes est toujours, en tant que telle, un exercice redouté, au vu des montants, des enjeux et des explications, cela reste quelque chose de primordial en termes de présentation, pour les gens qui sont dans la salle et pour tous les Lancéens.

**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF****a) Réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août – Crédit d'investissement (Fr. 1'750'000.--)  
(011-15.03)**

M. RENEVEY : il s'agit du réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août. C'est donc le crédit d'investissement avec le montant pour le projet que l'on peut qualifier de projet de base. Vous avez aussi un certain nombre de variantes que nous avons ajoutées à cette proposition de base, afin de satisfaire un certain nombre de demandes et notamment une demande en particulier quant à la possibilité d'avoir un lien avec la place du 1<sup>er</sup>-Août et donc l'emblème national, qui fait l'objet de deux variantes différentes.

Le Conseil administratif propose de discuter de ce crédit d'investissement à la Commission des travaux.

M. HAAS : le Bureau vous propose d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer sans débat à la Commission des travaux.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.***

**b) IEPA Marbriers – Construction d'un immeuble IEPA de 82 logements – Crédit  
d'investissement (Fr. 22'500'000.--) (012-15.03)**

M. RENEVEY : il s'agit d'un immeuble IEPA – immeuble à encadrement pour personnes âgées – c'est le nom que l'on donnait auparavant aux D2. Il s'agit d'un immeuble au Petit-Lancy, dans le quartier des Marbriers. Ce projet a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'informations à la Commission des travaux. Nous sommes ici cette fois sur le crédit d'investissement pour la réalisation de cet immeuble. La proposition du Conseil administratif est d'en parler tout d'abord à la Commission des travaux puis à la Commission des finances puisque le montant est supérieur au montant budgété.

M. HAAS : le Bureau vous propose d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer sans débat aux deux commissions, d'abord aux travaux, ensuite aux finances.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.***



**Séance ordinaire du 26 mars 2015****c) Transformation de la Maison Roederer – Crédit de construction (Fr. 2'300'000.--) (013-15.03)**  
=====

M. RENEVEY : la Maison Roederer est la maison qui se trouve en face de la villa Bernasconi. Là aussi, vous connaissez le sujet puisque cela a déjà fait l'objet d'un certain nombre de discussions dans le cadre des Commissions de la culture et des travaux. L'affectation de ce bâtiment après rénovation a fait l'objet d'un consensus de ce Conseil municipal. Il s'agit maintenant de la réalisation de ce projet, à travers ce crédit de construction pour la transformation de la Maison Roederer. Là aussi, la proposition est de renvoyer à la Commission des travaux puis à la Commission des finances pour les mêmes raisons que précédemment.

M. HAAS : le Bureau vous propose d'entrer en matière sur cet objet sans débat et de le renvoyer aux Commissions des travaux et des finances.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.*

**d) Chantiers divers – Bouclage du crédit d'investissement pour le réaménagement de la place des Ormeaux – Crédit complémentaire (Fr. 353'407.85) (014-15.03)**  
=====

M. RENEVEY : pour ceux qui ont l'habitude, à la Commission des travaux, une à deux fois par année, vous avez un message qui prend en compte les différents chantiers décomptés. Dans ce message figurent tous les chantiers qui ont été décomptés d'un message à l'autre. Il y a dans ce message un certain nombre de chantiers, qui font l'objet, pour certains, de la somme exacte prévue et votée par votre Conseil, pour d'autres une somme inférieure et pour trois chantiers divers qui font l'objet de dépassements qui seront expliqués à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Le Conseil administratif vous propose d'en discuter d'abord à la Commission des travaux, puis à celle des finances pour ces trois points qui sont les trois chantiers pour lesquels il y a eu des dépassements, mais sur la totalité des chantiers, on peut se réjouir du fait que la somme totale est inférieure à la somme des crédits totaux.

M. HAAS : le Bureau vous propose d'entrer en matière sans débat sur cet objet et de le renvoyer aux travaux et aux finances.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.*

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

- e) **Chantiers divers – Bouclement du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment administratif dans le parc de la Mairie – Crédit complémentaire (Fr. 2'328.20) (014-15.03)**
- =====

M. HAAS : le Bureau propose également de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et celle des finances.

M. VINCENT : je ne veux pas lancer un débat quelconque, je m'interroge juste sur l'opportunité de travailler ce soir pour renvoyer à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances, pour revenir en plénière pour que l'on puisse voter pour Fr. 2'000.--. Est-ce que ce genre de choses ne pourrait pas être voté sur le moment, pour Fr. 2'000.-- ? Je ne sais pas où mettre la limite, ce serait peut-être à définir, mais globalement le travail que cela engendre pour de toute façon accepter ce crédit complémentaire de Fr. 2'000.-- dans un mois, je m'interroge là-dessus.

M. RENEVEY : de manière générale, pour chacun des objets, dès qu'il y a Fr. 1.— de dépassement, on est dans un dépassement et donc la somme qui a été votée par votre Conseil est dépassée, dans ce cas-là il faut un nouvel arrêté pour accepter cette augmentation.

Sur la totalité des objets, on est largement en-dessous, mais formellement pour chacun des objets, on travaille de la sorte.

La seule chose qui est possible, cela a déjà été fait pour un ou deux arrêtés, c'est de voter sur le siège pour ces montants. Mais à partir du moment où l'on en discute globalement, je n'ai pas de problème à défendre ce montant en commission.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.*

- f) **Chantiers divers – Bouclement du crédit d'investissement pour la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline – Crédit complémentaire (Fr. 36'114.45) (014-15.03)**
- =====

M. HAAS : le Bureau propose une entrée en matière sans débat et de renvoyer aux Commissions des travaux et des finances.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.*

- g) **Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (015-15.03)**
- =====

M. LANCE : comme le demande les statuts de cette fondation, nous devons vous soumettre les comptes de la Fondation communale immobilière de Lancy, ainsi que son rapport d'activité.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

Nous vous proposons de renvoyer ces deux objets à la Commission des finances qui aura lieu la semaine prochaine.

M. HAAS : je fais voter l'entrée en matière et le renvoi de ces deux objets (points g et h) sans débat à cette commission la semaine prochaine.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.*

**h) Examen et approbation du rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (016-15.03)**

=====

*(cf. point g) ci-dessus)*

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.*

**8) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 19 février 2015 –  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

**Remplacement du sol sportif du local « CTT ZZ Lancy » - Crédit d'investissement  
(Fr. 200'000.--) (06-15.01)**

=====

Mme MARMY présente le sujet : le local du CTT ZZ Lancy date de plus de 40 ans. Lors d'une visite en mai dernier, la commission a pu constater que le sol était touché par des infiltrations d'eau le rendant quasiment impraticable. De plus, ce sol n'est plus en adéquation avec la pratique de ce sport. Le comité souhaite remplacer ce sol par du Taraflex, une surface en PVC.

Pendant les travaux, un rajeunissement du local sera effectué, les murs vont être repeints et les luminaires changés.

M. CARNAZZOLA donne quelques précisions :

Le sol sera de couleur framboise et grâce à l'installation des lumières LED, une économie de 50% sera faite.

Il ajoute que les tables qui ne sont plus utilisées sont données à des maisons de quartier ou des colonies.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

M. HAAS : s'agissant d'un arrêté, j'ouvre le débat. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, nous passons au vote.

*Vu la volonté de la commune de Lancy d'encourager la pratique du tennis de table auprès des jeunes de la région ;*

*Vu l'utilisation accrue du local dévolu au CTT ZZ LANCY dans l'école En Sauvy ;*

*Vu la nécessité de remplacer le revêtement du sol sportif dudit local par un revêtement plus approprié à la pratique du tennis de table, de rafraîchir le local ainsi que de remplacer le matériel sportif ;*

*Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 19 février 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par            oui /            non /            abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 200'000.— pour le remplacement du sol sportif du local dévolu au CTT ZZ LANCY, ainsi que pour le rafraîchissement du local et le remplacement du matériel sportif ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210013.503795,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210010.143271,*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 219000.669838 (recette non-estimée en l'état),*
5. *d'amortir le solde en 10 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210090.331000.*

***L'arrêté 06-15.01 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

## 9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION Séances des 3 février et 2 mars 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

### Motion « Vous êtes bien à Lancy – une ville, une seule dénomination »

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : lors de ces deux séances, la commission a traité la motion « Vous êtes bien à Lancy » qui avait été renvoyée en mai 2014 et qui a porté à la réflexion d'organiser deux auditions à savoir : les services compétents de l'Etat de Genève et la Poste.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****Audition de M. NIGGELER, Directeur du service de la mensuration officielle**

M. NIGGELER relève que la dénomination officielle de la commune est « Lancy ». Cette dénomination est connue dans l'Administration communale, cantonale et fédérale. Sur le territoire de Lancy se trouvent deux localités qui s'appellent Petit-Lancy et Grand-Lancy.

Il cite ensuite différentes ordonnances, recommandations et directives relevant du droit fédéral, qui portent sur la problématique des dénominations des localités.

M. NIGGELER explique ensuite qu'il faut déposer une demande officielle au Canton et que celle-ci doit étayer les raisons pour lesquelles le nom devrait changer. Le Conseil d'Etat prend alors une décision qui est transmise au niveau fédéral pour approbation. Il précise qu'en cas d'acceptation, un devis est établi par la Direction fédérale des mensurations cadastrales pour les frais engendrés par le changement de dénomination, à savoir changement des panneaux de signalisation, plan cadastral, etc. Sur ce point, il précise que les coûts sont relativement élevés sans toutefois en connaître l'ordre de grandeur puisque l'Administration cantonale n'a jamais encore pratiqué une telle procédure. Si la commune veut changer le nom de ses localités, elle devra établir un dossier.

Il cite ensuite l'article 4, alinéa 3, de l'ordonnance fédérale : les noms géographiques et leur orthographe ne peuvent être modifiés que si l'intérêt public l'exige. Donc, pour obtenir un accord du Conseil d'Etat, il faudra que la commission définisse bien quel est l'intérêt public prépondérant qui conduit à procéder au changement de dénomination.

En ce qui concerne la procédure, il explique qu'il est difficile d'estimer la durée de celle-ci, il donne l'exemple pour une rue, il faut entre 3 et 6 mois. Mais il imagine que pour une localité le délai serait plus long.

Ensuite, se pose la question de savoir si, pour obtenir un changement d'appellation, il faudrait consulter la population. M. NIGGELER répond que tous les noms géographiques doivent bénéficier d'une large acceptation y compris les noms de localité. L'ordonnance ne spécifie pas la façon de consulter la population. Ce qui reste à définir. M. LANCE en conclut qu'il faudrait une délibération du Conseil municipal soumise à référendum.

**Audition de Mme GRECUCCIO et de M. MAGNIN - POSTE CH SA**

M. MAGNIN explique que les numéros postaux datent de 1964, lorsque le Petit et le Grand-Lancy étaient encore de gros villages. Toutefois, la poste n'est plus propriétaire des numéros postaux qui sont régis par des lois de la Confédération, laquelle délègue aux cantons certaines responsabilités. La principale conséquence d'un tel changement reste financière et sa mise en pratique prendra du temps. Tous les habitants de la commune devront modifier leur adresse, les entreprises, qui pourraient être fortement touchées par ces changements (modification du papier en-tête, cartes de visite, publicité, etc.), seraient en droit de demander des dédommagements à la Commune. Les noms des offices postaux devront également être corrigés, les titulaires de cases postales devront également modifier leur adresse, la poste devra mettre à jour ses bandes de données, les machines pour trier les lettres et colis devront être reprogrammées.

La poste étant une société anonyme, il est possible que celle-ci facture ses frais à la Commune de Lancy. Il évoque ensuite l'aspect émotionnel que cette situation pourrait engendrer.

De plus, on sait par expérience que les gens étant moyennement disciplinés, certains mettront du temps à modifier leur adresse, il cite l'exemple de Cognoy ou un changement de numéro est intervenu pour 1000/1500 personnes il y a 5 ans ; à ce jour du courrier est encore mal

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

adressé. Il précise qu'à l'époque de ce changement, la poste n'était pas encore une société anonyme, c'est pourquoi elle n'avait pas facturé le coût des corrections auxquelles elle avait procédé.

Si la commune désire des chiffres précis sur les coûts, il l'invite à écrire à la direction générale de la poste et informe que la demande éventuelle d'un changement de numéro NPA devra également être adressée par écrit à cette dernière.

Mme GRECUCCIO, conseillère en solution logistique, ajoute que lorsque des entreprises importantes changent d'adresse, il faut compter 5 ans de réexpédition avant que tout le monde ait intégré la nouvelle adresse. Elle doute que le changement postal apportera un plus en terme d'identité, alors qu'elle engendrera de nombreux désagréments.

Sur le fond de la motion, la poste est d'avis que la meilleure solution serait de ne rien changer. Lancy compte plus de 30'000 habitants, des grandes entreprises, des services de l'Etat et qu'il faut faire dans ce cas une pesée d'intérêts.

La poste a bien compris le but de cette motion qui vise à l'unité, mais ce changement entraînera un travail administratif considérable ainsi que des frais.

Après un vif débat, chaque groupe s'est positionné vis-à-vis de la motion. Certains ont relevé que finalement ce changement porterait des conséquences hors normes d'un point de vue technique et financier. De plus, étant donné que la dénomination officielle, tant au niveau fédéral que cantonal, est bel et bien « Lancy », la motion n'a plus lieu d'être, alors que d'autres regrettent que la commission ne poursuive pas ces investigations concernant cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote la motion sur demande des commissaires.

Celle-ci est refusée par 6 voix contre et 4 voix pour.

M. GOLAY : on a vu avec l'excellent rapport de Mme FLOREY BARDET qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages. On peut imaginer que lorsqu'on devra défendre au niveau fédéral l'intérêt public, si c'est juste pour dire qu'il y en a beaucoup qui se trompent en disant la Mairie du Grand-Lancy au lieu de Mairie de Lancy, je pense que cela ne sera pas suffisant pour obtenir satisfaction.

Enfin, on ne peut pas se prononcer sur la réponse que donnera Berne. On a vu le nombre d'inconvénients, que ce soit pour les entreprises, que ce soit au niveau du risque de dédommagements. Je pense qu'on était tous partis dans un grand enthousiasme d'unité, vous ne l'aviez pas eu lorsque nous avons proposé une zone macarons unique. C'était déjà un coup de couteau par rapport à cet enthousiasme.

Mais on doit faire ce soir une pesée d'intérêts, et se dire que c'est trop compliqué, c'est trop long et il faut savoir de temps en temps renoncer à des propositions – celle-ci était excellente, car elle a ouvert un débat et on a pu avoir toutes les informations nécessaires sur les procédures pour une modification d'appellation au niveau de la commune.

Je pense que là, on a les réponses suffisantes pour maintenant être raisonnable et se dire qu'il ne faut pas aller plus loin par rapport à cette motion.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

M. FRANCEY : c'est vrai que suite aux deux auditions qu'on a eues en commission et toutes les informations qu'on a reçues durant ces deux commissions, le groupe PLR considère que les coûts engendrés par ces procédures et par ces changements pour la ville et pour les contribuables, entreprises et privés, sont trop importants en proportion des avantages escomptés, le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion.

M. COLLEONI : je reviendrai sur le texte de la motion dont la première phrase dit : « qu'il règne parfois une confusion au sein de la population lancéenne ». Je ne pense qu'il y a une confusion puisque chaque nouvel habitant qui arrive à Lancy sait qu'il est dans la ville de Lancy, car il reçoit toutes les informations en rapport avec la commune.

Ensuite, c'est vrai que le groupe PDC n'avait pas signé cette motion et vu les auditions – la Poste, le service de mensuration officielle – qui nous ont expliqué toutes ces contraintes, les procédures très lourdes, etc., cela va engendrer trop de coûts, cela va impacter trop de personnes - le changement de bases de données informatiques - il va y avoir trop d'impact qui risque de durer 10 ans, comme il a été dit dans le rapport.

Au vu de toutes ces contraintes, le groupe PDC refusera cette motion.

M. MATHIEU : déjà en mai 2014, les Verts n'étaient pas très chauds à cette idée, et j'ai bien aimé la façon tout à fait pragmatique dont s'est saisie la commission de ce dossier, en voyant tout de suite les inconvénients économiques, les inconvénients de conception, les inconvénients contractuels. Je pense qu'effectivement ce n'est pas la bonne méthode pour obtenir de la cohésion communale et si l'on pouvait mettre la moitié de l'argent, dont ont parlé la poste ou les fonctionnaires fédéraux, dans la fête des voisins, les manifestations communales, la mobilité douce, on ferait beaucoup plus de chemin pour la cohésion communale.

M. MARTIGNANO : étant l'un des initiateurs de cette motion, je vais malheureusement me ranger à ce que j'ai entendu, mais je remarque, même si je rejoins les propos de M. MATHIEU, que d'autres partis dans cette pièce, à part le côté financier de la chose, sur le fond (que ce soit une commune plus unie), se sont légèrement – excusez-moi du terme – assis dessus où juste de nouveau l'argent mène le monde.

***Motion refusée par 22 non, 7 abstentions (voir annexe).***

M. FONTAINE : je n'aimerais pas alourdir le débat, mais j'aimerais pousser un petit coup de gueule. Je suis d'accord avec tout ce que j'ai entendu, cette motion n'est pas une bonne idée.

Par contre, ce qui me désole, c'est le peu de motivation politique de l'ensemble de ce Conseil alors que l'on vote facilement des crédits de centaines de milliers de francs.

Je trouve que, quand il y a quelque chose d'un peu compliqué, on a vite peur, on fait vite abstention, on renvoie vite le puck plus loin. J'attendais de mes collègues en général un peu plus de courage politique pour attaquer des choses des fois un peu plus importantes que voter Fr. 200'000.— pour changer un parquet ou des montants très importants pour faire d'autres choses. Là, on voit que c'est compliqué, alors on laisse tomber, c'est plus simple. Je suis assez déçu par ce type de comportement.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 12 mars 2015 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN

a) Ecole des Morgines – Réfection des extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 680'000.--)  
(09-15.02)

Mme VERGAIN présente le sujet : suite à la rénovation de l'école des Morgines, il est prévu de rénover son préau, dans un état de délabrement avancé.

Les travaux comprennent la rénovation de la surface en tant que telle, la réfection des zones minérales et végétales, ainsi que les collecteurs d'eaux fluviales et usées.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

*Vu la nécessité de procéder à la réfection des zones minérales et végétales de l'école des Morgines ;*

*Vu la politique de la Ville de Lancy relative à la réfection des extérieurs des écoles de la commune ;*

*Vu qu'il est également prévu, dans les travaux envisagés, la réfection des collecteurs d'eaux pluviales et usées ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mars 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*par            oui /            non /            abstention*

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 680'000.-- destiné à la réfection des extérieurs et des collecteurs d'eaux pluviales et usées de l'école des Morgines ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211310.503770,*
4. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211310.143221,*
5. *d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211390.331000.*

**L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**



## Séance ordinaire du 26 mars 2015

**b) Remplacement d'un lift poids-lourds – Dépôt central Gérard-de-Ternier – Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--) (010-15.02)**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le crédit d'investissement concerne le remplacement du lift poids-lourds du dépôt de la voirie du Petit-Lancy, tombé en panne il y a un an. Celui-ci est nécessaire pour l'entretien du parc des véhicules du service de l'environnement.

Depuis qu'il ne fonctionne plus, l'entretien des véhicules est confié à des entreprises privées. La marque du lift n'existant plus depuis longtemps, le service de l'environnement a dû trouver un lift qui puisse être aménagé dans le dépôt avec un minimum de travaux de génie civil.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. TOMASELLI : il est clair que le MCG ne va pas s'opposer à l'achat de ce lift. Mais il est en panne depuis une année. Durant une année, on ne s'est pas fait de souci pour réparer nos véhicules. On a dû pendant ce temps se servir des infrastructures d'une entreprise et ceci à bien plaisir. Cela n'est pas normal.

Il serait bien que l'on se pose la question sur la manière plus rapide de régler des cas en urgence dans notre commune.

*Vu que le lift poids-lourds actuel du service de l'environnement a été acquis en 1988, date de construction du dépôt de la voirie ;*

*Vu les pannes récurrentes dudit lift auxquelles le service de l'environnement doit faire face ;*

*Vu que depuis le printemps 2014, il est définitivement en panne, ce qui a pour conséquences que les entretiens des véhicules sont effectués par des entreprises privées ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mars 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par            **oui /            non /            abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- destiné au remplacement d'un lift poids-lourds pour le dépôt central du service de l'environnement ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 621002.506030,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 621002.146001,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 621099.331000.

**L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séances des 18 février et 4 mars 2015 – Rapporteur : M. Dominique PERRIN**

- 
- a) **CEVA – Gare Lancy Pont-Rouge et gare Carouge/Bachet**  
b) **Place de la gare de Lancy Pont-Rouge : utilisation prévisionnelle par les TPG**
- 

M. PERRIN présente le sujet : dans le contexte de la gare de Lancy-Pont-Rouge et de la porte d'entrée du PAV, les représentants de l'office de l'urbanisme et la direction générale des transports sont venus nous présenter un état de situation des deux chantiers dans le cadre du projet CEVA.

Quelques mots concernant la société SOVALP qui fait partie d'un projet de valorisation et d'un concept d'urbanisation en y associant les CFF, l'Etat de Genève, les communes de Lancy et de Carouge ayant des prérequis :

- Avoir un pôle multimodal et être actif
- Valoriser le foncier au bénéfice du projet CEVA
- Conserver la gare marchandise
- Avoir une mixité d'affectation avec 119'000 m<sup>2</sup> d'activités et de logements
- Ce concept a donné lieu à l'adoption d'une modification des PLQ.

Le projet a fait l'objet d'un concours dont le lauréat est GOTHAM qui donne la vision d'un tout entre une architecture qui intègre les espaces publics et les besoins de tous.

Concernant la place de la Gare, il y aura un mail avec des arbres bordant la voie de circulation limitée à 20 km/h. Au bout de cette allée, un giratoire permet le rebroussement des bus, l'horloge des CFF sera conservée. Une vélo-station pour 800 vélos pouvant être portée à 1400 places.

Ce périmètre s'organise avec la place de la Gare et les accès qui sont autour.

Un commissaire pose la question de savoir s'il était possible d'élargir le tunnel. La réponse est négative car cela engendrerait des coûts prohibitifs de l'ordre de Fr. 120 millions.

Un commissaire demande si la boucle du tram actuelle demeure. Plusieurs demandes de différentes personnes et services sont pour conserver cette boucle, mais les CFF veulent valoriser au mieux les terrains qui leur appartiennent.

Un commissaire demande s'il est raisonnable de conserver autant de surfaces de voies pour la gare de triage de la Praille. Il est répondu qu'il y a une réduction des voies dans le quartier de l'Adret, mais qu'il faut conserver des voies pour des fonctions logistiques (futurs commerces).

Il est ensuite fait état de différentes contraintes dans le périmètre de cette construction. Par exemple, en face de l'arrêt de tram, en-dessous de la Poste, il y a un talus avec une hauteur de dénivelé de trois mètres qui pose problème. Autre problème, les contraintes générées par les collecteurs d'eaux usées primaires. Un conflit avec la rampe de vélo-station, une entrée sur un dos d'âne, un relevé de trottoir avec une différence de dénivelé de 80 cm au niveau de la rue, et des marches en conflit avec les accès pour les PMR dans la région pour accéder au tram.

Une autre contrainte est la prise en compte de tous les réseaux qui sont sur ce site.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Une obligation d'abaisser le collecteur participera à résoudre trois problèmes :

- Nouvel axe vert, participe à la création d'un corridor vert
- Règle les niveaux de l'espace public
- Simplifie le chemin du réseau communal

Lors de la présentation de schémas, plusieurs commissaires se sont inquiétés par rapport aux dessertes proposées, l'utilisation de la boucle de tram actuelle, l'accessibilité des lignes K & L par rapport au pont de Lancy et aux circulations sur les voies de trams. Ces préoccupations sont partagées par la DGT, les TPG, l'utilisation de la boucle de tram, aujourd'hui, ne peut pas être garantie dans le temps. Des études sont encore en cours, ainsi que des discussions avec les CFF.

Un commissaire demande si la dénomination du projet de loi qui sera déposé devant le Grand Conseil est déjà connue. Ce projet de loi relatif aux aménagements autour du réseau express régional n'est pas encore déposé. Il contient quatre volets:

1. Les projets d'espaces publics
2. L'ensemble des mesures demandées
3. Les parkings, en ce qui nous concerne, pour Carouge-Bachet
4. L'ensemble des mesures de mobilité en plus de l'approche des espaces publics

Un autre commissaire s'inquiète des parcours que les piétons devront effectués (passage de route) pour aller prendre un tram ou un bus et s'il y aura assez d'abribus. Il est répondu qu'il y a des contraintes techniques (collecteur EU) et des pentes pour les personnes à mobilité réduites, mais il faudra prévoir plus d'abris sur les quais.

Un commissaire souhaitait qu'il y ait une connexion à Bernex ou aux Esserts pour les bus qui viennent de la Champagne, cela permettrait d'avoir une gare apaisée, avec deux émergences de la gare, les passagers sauront se positionner par rapport à leur destination.

Un commissaire remarque une mauvaise vision et une anticipation de la mobilité, que ce soit pour les trams ou le CEVA, obligeant la commune à prendre certaines décisions !

Le Conseil municipal de Lancy a débattu et s'interroge sur la pertinence de vouloir faire rentrer des bus sur la place de la Gare, alors qu'un regroupement des moyens de transports publics au bout de l'Etoile serait plus adéquat.

Tout ceci devrait aboutir, une fois que ce sera terminé, à avoir une surface de près de 120'000 m<sup>2</sup> d'activité (dont 9 300 m<sup>2</sup> de commerces), 4'500 places de travail, 570 logements. On parle, lors de la mise en service, d'environ 19'000 montées et descentes par jour par le CEVA avec, à l'horizon 2030, 30'000 par jour. Il y aura 1 train toutes les 10 minutes dans les deux sens.

Aujourd'hui, il est impossible de savoir comment va évoluer la mobilité, que ce soit au niveau des trams, des bus, des transports privés ou de la mobilité douce. Néanmoins, on devrait arriver à quelque chose qui rejoint ce que l'on voulait mettre en place tout à l'heure, de dire : On est bien à Lancy.

En ce qui concerne l'autre gare qui s'appelle Halte Carouge/Bachet, elle se situe au bout de la route de la Chapelle.

Dans ce contexte, on aura un pôle d'échange, avec, aux heures de pointe 42 trams à l'heure, plus des bus, 200 places de parking pour les vélos, 900 mouvements de vélos par jour, 3'800 montées et descentes de trains pour les personnes qui utiliseraient les transports publics qui sont en surface et à peu près 6'000 mouvements de piétons.

## Séance ordinaire du 26 mars 2015

Un commissaire est surpris par les mouvements de vélos estimés par rapport aux 200 places de stationnements. Les 900 mouvements prennent en compte les passages en transit, qui ne s'arrêtent pas forcément à la gare.

Un commissaire s'interroge sur le trafic des voitures dans cet espace. Un P+R de 300 places est prévu au niveau du Bachet et un autre de 1000 places est envisagé au Trèfle-Blanc.

Le principe d'aménagement devrait, avec trois zones d'entrée et de sortie, permettre de diluer tout ceci et d'absorber l'ensemble des flux.

Concernant l'intégration par rapport au projet ferroviaire, une boucle va être créée après la halte du Bachet. Un commissaire demande quelle est l'utilité de cette boucle. Cette boucle servira à déplacer le terminus de la ligne 18, puisque la boucle du Rondeau est appelée à disparaître. Elle servira aussi à insérer les trams sur le réseau.

Un commissaire demande si des ascenseurs seront prévus pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Des ascenseurs permettront d'accéder directement sur les quais.

Il y a eu des interrogations de plusieurs commissaires sur la fermeture de la route de la Chapelle. Les sorties de secours obligent à fermer le bas de la route, un travail doit encore être fait pour lier la desserte de ce secteur en mobilité douce destinée aux futurs habitants du quartier (5000 habitants).

Un commissaire regrette que la mobilité soit le parent pauvre par rapport au développement de la ville et à l'urbanisme, qu'il soit au niveau des logements ou de la densification du territoire. Les espaces dévolus à la mobilité ne grandissent pas en fonction de la densification des personnes.

Un commissaire remarque que ce projet rétablit la voie Cottier. Le tracé n'est peut-être pas tout à fait similaire, l'important dans ce projet serait de pouvoir garantir une accessibilité et un trafic origine-destination sans pour autant créer des voies de transit.

M. FAVRE : je demande l'ouverture du débat concernant ces deux points.

M. HAAS : comme il s'agit d'une information, il faut voter l'ouverture du débat.

Comme vous n'obtenez pas la majorité de ce Conseil, cette demande d'ouverture du débat est refusée.

M. FAVRE : je vous remercie pour votre courage et votre engagement. Tout à l'heure, on vous a laissé vous exprimer sur votre résolution.

### c) PDQ Semailles – Etat de la situation

=====

M. PERRIN présente le sujet : le contexte est de pouvoir compenser du stationnement lié au réaménagement piétonnier du chemin des Rambossons et l'évaluation des mobilités au vu des différents PLQ.

En préambule, on rappelle que deux demandes de vérification ont été formulées par le Conseil d'Etat concernant la compensation du stationnement et l'évaluation de la mobilité.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

La présentation du schéma retenu suscite de nombreuses questions de la part des commissaires et les réponses des intervenants laissent planer beaucoup d'interrogations concernant la mobilité et les futurs flux de circulations !

**d) Divers**

=====

M. PERRIN présente le sujet : pas de divers.

**12) RESOLUTION DU GROUPE PDC « TRAM 15 »**

La résolution est reportée à la prochaine séance (cf. point 1 Approbation de l'ordre du jour).

**13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 19 février 2015 –  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Election du-de la Président-e**

=====

Mme MARMY présente le sujet : Mlle VERGAIN a été élue par acclamation.

**b) Le sport dans le canton de Genève**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. CARNAZZOLA présente l'étude du canton de Genève. Elle est basée sur une étude passée auprès de 1000 Genevois de 15 à 74 ans.

Les genevois sont sportifs car 62% pratiquent du sport au moins une fois par semaine. Les résultats montrent que depuis les années 70 la pratique du sport ne cesse de croître. Les personnes sondées pratiquent du sport pour le plaisir, garder la forme ou pour des raisons de santé. Les sports les plus pratiqués sont la randonnée pédestre, la natation ou le ski.

En conclusion nous sommes satisfaits du taux de sportifs à Genève, mais il faut encore encourager le sport chez les jeunes, les aînés et les femmes.

**c) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : la présidente propose aux commissaires de s'inscrire à la course pédestre des élus à Bernex le 25 avril. Elle se tient à disposition pour les inscriptions.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****14) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION  
Séance du 3 février 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Subvention à Lancy Médias de Fr. 100'000.--, prévue au budget 2015**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE rappelle qu'en 2013, le Conseil municipal avait décidé de vendre les actions détenues par la commune de Lancy dans la société anonyme Télélancy SA. En même temps, il a été décidé de conserver une télévision locale indépendante de la Commune de Lancy, c'est pourquoi la Fondation Lancy Médias a été créée.

La moitié du produit de la vente des actions, soit Fr. 2,5 millions, a été transmise à la Fondation à titre de fonds initial pour son fonctionnement. L'idée étant de laisser le temps à la fondation de trouver des recettes extérieures pour permettre à celle-ci de perdurer dans le temps.

Il est important de préciser que, pour sa survie, la fondation doit absolument trouver des financements extérieurs, sans quoi sa dotation initiale sera épuisée d'ici 2018. C'est pourquoi il a été proposé de subventionner annuellement à hauteur de Fr. 100'000.-- Lancy Médias. Il s'agit d'une subvention globale et non pas d'une subvention pour telle ou telle émission, car l'OFCOM n'autorise pas de subventionner des émissions précises.

**b) Le Lancéen « spécial élections » - Point de situation sur l'élaboration de la publication**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le Bureau du Conseil municipal a tiré au sort l'ordre dans lequel les partis apparaîtront dans le journal Le Lancéen, à savoir : MCG, Ensemble à Gauche, PDC, Les Verts, PS, UDC et PLR.

Après les pages dévolues à la présentation des partis, il y aura un explicatif sur les élections au Conseil administratif, puis une présentation des candidats.

La distribution du journal est prévue entre le 25 et 27 mars.

**c) Divers**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : suite à une demande de la commission, M. LANCE nous informe que la charte éthique pour les collaborateurs a été adaptée suite aux remarques émises par la commission lors de l'examen des statuts du personnel et validée par le Conseil administratif en date du 25 février 2014. On peut la retrouver sur le site internet communal.

En ce qui concerne la charte éthique pour les conseillers municipaux, la commission décide de laisser aux futurs membres le soin d'entreprendre les travaux si cela s'avère nécessaire.

Un commissaire s'interroge sur la Villa Jaune et MixCité. Il demande une audition des représentants de MixCité afin de clarifier la situation, car beaucoup de choses circulent, notamment une certaine lettre mettant en relation la Commune.

M. LANCE en informera M. BAERTSCHI, en charge du dicastère concerné, afin que la Commission sociale puisse traiter du sujet lors de la prochaine séance.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 18 février 2015 –  
Rapporteur : M. Dominique PERRIN**

---

**a) Etat des projets urbains à venir à Lancy Sud**  
=====

M. PERRIN présente le sujet : la commission est mise au courant des différents projets autour de l'interface Carouge Bachet.

Secteur Camembert

Un programme qui prévoit :

- 25'000 m2 de surfaces sportives
- 20'000 m2 pour répondre au besoin d'une association Earth Focus (salles de conférence, lieux d'enseignement, etc)
- 70'000 m2 de surfaces administratives logées dans des tours

Concours de la cité de Pesay

Projet d'un fonds de pension pour la réalisation de 162 logements au minimum dans la parcelle du trèfle d'or.

Parcelle Trèfle blanc

Création d'un P+R souterrain d'environ 700 places. Au-dessus de celui-ci, devrait arriver un jour éventuellement une patinoire.

Interface Carouge Bachet

Une autorisation de construire sera bientôt déposée pour la construction de 550 logements, la création d'une petite plate-forme à la sortie du passage souterrain pour accueillir les gens et permettre une interface avec les transports publics.

PLQ de Chapelle Gui

Construction de deux barres d'immeubles, un P+R. Ce PLQ est prévu pour cette année encore.

**b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,9% et 44%) sur les parcelles 960, fe 28, Lancy, pour la construction de trois villas mitoyennes au chemin Henri-Wissner 9, et 4148, 4313, pour la construction d'un bâtiment groupé au chemin Henri-Wissner 2**  
=====

M. PERRIN présente le sujet : cette dérogation succède à différents projets qui avaient été proposés et refusés. Celle-ci concerne la construction d'un habitat groupé constitué de trois villas.

**c) Divers**  
=====

M. PERRIN présente le sujet : pas de divers.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****16) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 mars 2015**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Concept de circulation dans le quartier du Plateau**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : il avait été décidé de profiter des travaux de rénovation et de mise en séparatif des collecteurs eaux usées / eaux claires dans le quartier du Plateau pour réaliser un certain nombre de réaménagements de chaussée modifiant la circulation dans ce périmètre afin d'éviter le trafic de transit.

M. BRETHAUT, de bcph-ingénierie, est invité afin de nous présenter le projet.

*Le quartier du Plateau*

Situé à l'intérieur d'axes orientés trafic (la route de Chancy, la route du Pont-Butin et la route de Saint-Georges), le quartier est en zone 30 km/h avec une petite zone 20 km/h au niveau de la place des Ormeaux. Il comprend environ 4'000 habitants et 3'000 emplois, dont un grand nombre à Procter & Gamble.

Le quartier est relativement dédié à l'habitation (habitats de type collectif et individuel), mais compte un certain nombre d'infrastructures publiques importantes, notamment des groupes scolaires, des zones d'activités, des zones de loisirs, des crèches et un établissement socio-médical.

Le secteur du Plateau se caractérise par un grand nombre de chemins privés, où la circulation est censée être réservée aux riverains. L'introduction du TCOB sur la route de Chancy a passablement limité l'accès aux possibilités de tourner à gauche dans le secteur du Plateau.

Les principaux objectifs du plan directeur communal sont les suivants :

- Améliorer les cheminements piétonniers et leur confort
- Améliorer les espaces mixtes pour tous les modes de déplacement
- Améliorer les espaces de loisirs
- Réduire le trafic de transit
- Renforcer des parcours interquartiers qui ont été identifiés comme pôles importants

Concernant le chemin de Claire-Vue, la chaussée mesure 4,50 mètres de large, tandis que le trottoir est de 1,10 mètre, voire moins (en dessous des normes suisses en matière de largeur de trottoirs).

Le profil type du projet prévoit d'offrir un trottoir plus confortable pour les piétons, impliquant une réduction de la chaussée, donc de la passer en sens unique pour les véhicules motorisés, ce qui modifiera le schéma de circulation.

L'idée de départ était essentiellement de pouvoir augmenter le gabarit du trottoir, car celui-ci est régulièrement emprunté par les classes d'enfants de l'école du Petit-Lancy, ainsi que par des poussettes et des chaises roulantes.



## Séance ordinaire du 26 mars 2015

La mise à sens unique de la chaussée permet d'une part l'agrandissement du trottoir et d'autre part la diminution du trafic de transit sur le périmètre.

Il en est de même pour l'avenue du Plateau, axe majeur de trafic de transit puisqu'un grand nombre d'automobilistes l'empruntent à l'heure actuelle pour passer de la route de Chancy à la route de Saint-Georges pour gagner du temps.

M. BRETHAUT présente le planning intentionnel des travaux qui coordonnent les aménagements souterrains et les aménagements routiers.

En ce qui concerne les réalisations du chemin de Claire-Vue et le tronçon du chemin des Maisonnettes, les soumissions sont en cours d'analyse et la demande de crédit sera prochainement soumise. S'agissant de l'assainissement des collecteurs privés d'intérêt local situés sous ces chemins, les riverains devront participer financièrement et étant donné la faible largeur de ces chemins, la totalité de ceux-ci seront, de fait, refaits à neuf.

Les premières études de collecteurs prévoyaient des collecteurs extrêmement grands et donc extrêmement chers pour répondre aux besoins d'une zone 3 de développement. Finalement, il a été décidé de concert avec le Canton, de dimensionner les collecteurs par rapport à la densité actuelle de la zone villas. Les dimensions de ces collecteurs resteront valables pour les prochaines 50 à 60 années, ce qui équivaut à la durée de vie moyenne d'un collecteur. Si par la suite des immeubles se construisent, ce sera à chaque promoteur de réaliser les travaux de rétention.

### b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Maire tient à transmettre un document des CFF, fourni par l'association des riverains, qui révèle une politique de deux poids deux mesures de la part du Canton en la matière :

*« Les mesures de protection contre les immiscions dues au trafic ferroviaire à Lancy ne seront en l'état pas identiques à celles prévues à Champel. La mesure de protection planifiée à Lancy va au-delà du respect des directives en vigueur en matière de protection contre les sons solidiens. [...] Les mesures de protection prévues à Champel fonctionnent sur le même principe que celles prévues à Lancy, mais sont d'une catégorie supérieure en raison du fait que le nombre d'habitants à protéger à Champel est nettement supérieur au nombre d'habitants à Lancy. »*

Le courrier provient des CFF, mais se rapporte à une décision du Canton.

### ***Dépassement du crédit d'étude de la crèche***

Le crédit d'étude de la crèche sera dépassé d'environ Fr. 247'000.--. Ce sont des frais qui incombent au crédit d'étude, mais qui ne seront pas dépensés dans le crédit de construction. Il n'y aura pas de dépassement au final si on totalise les deux crédits, mais la procédure veut que le dépassement du crédit d'étude soit annoncé.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****17) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 février 2015**  
**Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO****Point de situation sur l'IEPA des Marbriers**  
=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : en préambule, je fus fort surpris de trouver ce point à l'ordre du jour de la séance de ce soir, étant donné que la Commission des travaux du 5 février avait pris la décision de ne pas rapporter ce point. Je voulais remercier le Bureau, lorsqu'il change le mode de faire des commissions, de prévenir le rapporteur pour qu'il ait le temps de faire son rapport et non pas à la dernière minute, comme j'ai dû le faire.

Il n'y a pas que vous qui faites les « grognons » aujourd'hui !

En introduction, M. le Conseiller administratif précise qu'il s'agit d'un point d'information mais que ces prochaines années, cela va être un gros dossier. Le bureau qui est en charge du projet va faire aujourd'hui une présentation afin que tout le monde soit informé des décisions qui devront être prises pour la réalisation de cet IEPA (immeuble d'encadrement pour personnes âgées).

L'architecte, M CHEVALLEY, rappelle que le concours organisé l'année passée regroupe quatre entités propriétaires :

- Fondation Camille Martin pour un des bâtiments HBM
- La ville de Lancy pour la construction d'un IEPA
- Un propriétaire privé qui fait une partie en PPE
- La FPLC

M. CHEVALLEY commente ensuite différentes vues du projet. La commune fournit un certain nombre de locaux communautaires et c'est l'IMAD qui va gérer cet ensemble au niveau des prestations. Au niveau du programme des appartements, ce sont tous des trois pièces avec des loggias. Il y aura un appartement de 5 pièces pour le concierge, 12 appartements par étage. Il y aura également une partie commerciale à disposition d'environ 123 m2. Pour l'instant, il est prévu 59 places de parking pour 83 logements et quelques parkings visiteurs.

Les commissaires sont invités à examiner la maquette.

Un commissaire demande s'il y a déjà des idées sur l'équipement. Concernant le parking : dans la mesure où les appartements vont être occupés par des personnes âgées, peut-être qu'au bout d'un certain temps, les places seront moins utilisées.

M. CHEVALLEY répond qu'il n'y a pas encore eu de réflexion sur l'équipement. En ce qui concerne le parking, le problème est le fait que la loi ne définit pas de nombre de places pour cette population. On pourrait estimer que 50% de ce que l'on prévoit normalement devrait être suffisant. Il faudra donc négocier, mais le PLQ doit être respecté.

Une autre question est posée : est-il prévu des abris ?

M. CHEVALLEY confirme qu'il y aura des abris pour la protection civile.

Un commissaire se questionne sur la hauteur de l'ensemble.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

A ce questionnement, M. CHEVALLEY indique que le niveau supérieur est défini dans le PLQ.

Un commissaire souhaite connaître la surface totale d'un appartement et si on a songé aux personnes à mobilité réduite.

M. CHEVALLEY répond que la surface totale est de l'ordre de 44 m<sup>2</sup>. Quant au respect des locataires à mobilité réduite, c'était une des conditions du concours. Il n'y a pas d'obstacle dans les appartements et tous les espaces sont accessibles en chaise roulante.

Une question est posée quant au chauffage du bâtiment. On nous explique qu'il sera raccordé au réseau cadom au travers d'un échangeur. Dans la mesure où ce type de chauffage est considéré à 40% comme énergie verte, la partie manquante sera compensée par des panneaux solaires.

M. HAAS : même si cela vous a rendu « grognon », les informations contenues dans votre rapport, puisque les messages qui ont fait l'objet d'entrées en matière ne sont pas connus du public qui est là ce soir, auront donné un bon panel de ce projet important.

**18) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 10 mars 2015 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Parking du cycle d'orientation des Grandes-Communes et du CFPC, chemin Gérard-de-Ternier 18 – Audition d'un représentant de l'Office des bâtiments (DF)**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle que ce point fait suite à une résolution présentée par le groupe UDC qui demande la fermeture des barrières de ces parkings pour éviter les incivilités la nuit.

La police municipale a constaté que la barrière du parking situé en face du cycle d'orientation, côté chemin Gérard-de-Ternier, n'était jamais fermée, raison pour laquelle beaucoup de jeunes s'y rendent la veille de congés avec des voitures, ce qui occasionne du bruit. De ce fait, le concierge a été contacté. Ce dernier a mentionné que cette tâche ne relevait pas de son cahier des charges. Les autres accès sont fermés le soir par l'agent d'une société de sécurité privée.

M. GAGLIARDI informe que la gestion du parking est assurée durant la journée par la Fondation des parkings. Cette fondation loue les places aux enseignants durant la journée. Les places ne sont pas louées le soir. Il n'y a pas d'autres utilisateurs que les enseignants sur ce parking.

Jusqu'à aujourd'hui, la fermeture de la barrière du parking qui est sous le CFPC était assurée par un Securitas. L'office des bâtiments propose d'installer une nouvelle barrière sur le petit parking situé vers l'aula du CFPC et de faire assurer la fermeture de toutes les barrières par le Securitas dans le cadre de sa ronde du soir et l'ouverture le matin, afin d'éviter le parking sauvage et le regroupement de jeunes avec véhicule sur ce parking.

Un Conseiller municipal mentionne qu'il était à l'origine de cette initiative et que la réponse apportée lui convient tout-à-fait. Il relève que vendredi dernier le parking ressemblait à une piste de grand prix avec crissement de pneus. Il est donc heureux de cette proposition et espère qu'elle sera mise en place le plus rapidement possible.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

M. GAGLIARDI répond que pour les deux barrières existantes, la proposition peut être mise en place rapidement du fait qu'il suffit de modifier le contrat avec Securitas. Pour la nouvelle barrière, il convient de respecter la procédure, avec le dépôt d'une demande d'autorisation. Il précise que les coûts seront pris en charge par le service travaux et entretien de l'Office des bâtiments, du fait que l'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle.

L'horaire pourra aussi être adapté en fonction des besoins des utilisateurs des parkings.

Le Président remarque que la Commune ne peut pas non plus contenir l'incivilité de certains jeunes. À un moment donné, il faut prendre des mesures, quitte à surveiller pour voir où les jeunes se sont déplacés.

Mme JUL souligne que l'ensemble du site ne sera pas fermé. Les jeunes pourront toujours venir, mais pas avec des véhicules.

Un Conseiller municipal rappelle que lors de sa venue, il y a environ trois mois, M. LOPES, TSHM, avait bien expliqué que les jeunes venaient avec leur voiture, qu'ils faisaient marcher de puissantes stéréos et que le problème venait essentiellement de là. L'objectif n'est pas de fermer un lieu aux jeunes mais de redonner un parking à la tranquillité publique.

Pour le Conseiller administratif, les représentants de l'office des bâtiments ont apporté une solution au problème posé par des conseillers municipaux. Il faut s'en satisfaire et vérifier si le comportement de ces jeunes se modifie ou pas.

Mme JUL indique que l'office a quinze jours pour informer l'ensemble des utilisateurs et signaler les changements de manière visuelle.

**b) Section des Samaritains de Lancy – Audition de ses représentants**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : l'audition des représentants de la section des Samaritains de Lancy a pour but d'expliquer leurs actions, leur organisation, leur implication dans la commune. Ils ont également une demande pour l'achat d'un brancard qui vaut environ Fr. 6'000.-- ; une somme qui n'est pas prévue au budget 2015.

M. Gregory HUBER, nouveau président des Samaritains de Lancy, se présente ainsi que M. Luan ISENAJ, vice-président, et M. Fabrice BADET, délégué de la commission technique, qui est aussi ambulancier de métier.

M. HUBER remercie de l'invitation et informe que la section des Samaritains est sur la commune de Lancy depuis 37 ans. Son but est d'offrir des postes de secours durant les manifestations publiques, notamment la piscine, le marché de Noël, le 1<sup>er</sup> Août et la fête des écoles. Les Samaritains organisent aussi des campagnes de sensibilisation au premier secours en faveur de la population au travers de cours de sauveteurs et de cours de samaritains, ainsi que des cours de réanimation cardio-pulmonaire.

Dans le cadre de ces activités, les Samaritains utilisent l'unité mobile de soins, qui est mise à la disposition par la Ville de Lancy. Cette unité accueille environ trois patients, dont un couché. Aujourd'hui, pour pouvoir accueillir plus de personnes dans cette unité mobile, les Samaritains souhaitent acquérir un brancard.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

Le coût du brancard d'occasion envisagé est de Fr. 5'280.--, ce qui dépasse le budget initialement prévu. Neuf, il en vaut le triple.

M. BADET, membre depuis 30 ans, précise que la section fait également 400 heures de postes sur la commune pour toutes les associations : la plupart des manifestations sportives, sur les stades, dans les salles communales, etc. Les Samaritains donnent plus de 800 heures de cours pour la population. Aujourd'hui même par exemple, six à huit membres du personnel de la Mairie sont venus suivre un cours de réanimation cardio-pulmonaire. M. BADET ajoute que les Samaritains sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre la sécurité sur Lancy, et non pas des professionnels.

M. HUBER tient d'abord à remercier la Mairie pour la subvention annuelle de Fr. 3'500.--. Ce ne sont pas les cotisations de 40 francs par membre qui font vivre la section, mais les postes sanitaires à l'extérieur de la commune, et ceux-là sont facturés plein pot à Fr. 30.- de l'heure. Il y a également les recettes des cours samaritains. A cet égard, la section dispose d'une salle avec écran que beaucoup de sections lui envient.

M. BADET indique qu'à l'heure actuelle, la section a des disponibilités de Fr. 40'000.-- au niveau de ses comptes, somme que la précédente trésorière a accumulée pendant 37 ans. Il a repris lui-même la comptabilité et a pu présenter un budget prévisionnel équilibré, mais avec un déficit de Fr. 24'000.--, un montant de Fr. 21'000.-- étant prévu pour les formations. La section ne souhaite pas utiliser de suite l'économie de Fr. 40'000.-- mais l'investir dans l'unité mobile pour améliorer les prestations.

Le Conseiller administratif indique qu'il s'agit bien du compte de fonctionnement, non pas d'investissement pour la commune. Si l'achat de ce brancard est accepté, il y aura, l'année prochaine, un dépassement sur cette rubrique d'environ Fr. 3'300.--. M. LANCE ne voulait pas engager cette somme sans l'accord de la commission vu qu'il n'y aura pas de vote en séance du Conseil municipal.

Après diverses discussions, Le Président propose un vote formel.

- A l'unanimité, la commission préavis favorablement l'extension du budget du matériel des Samaritains à Fr. 5'300.-- pour l'achat d'un brancard d'occasion.

**c) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet :

***Statistiques des caméras de surveillance et des sinistres sur la commune***

Depuis leur mise en exploitation, le 15 mars 2013, 21 plaintes ont été enregistrées dont 20 traitées dans le délai légal qui est de 7 jours. La police municipale a pu faire 7 identifications par l'image, transmises à la gendarmerie ou à la police judiciaire. 65 caméras ont été posées (trois sont en cours) sur les sites des grandes écoles et des parkings souterrains.

Un Conseiller municipal demande si les malfrats qui ont endommagé par vandalisme une cinquantaine de voitures au chemin des Verjus ont été arrêtés. Par ailleurs, il vient d'apprendre que l'école des Palettes a été cambriolée.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

Aucun retour de la part de la police cantonale en ce qui concerne le vandalisme sur les voitures et effectivement l'école des Palettes a été cambriolée, il y a beaucoup de dégâts dans les classes.

Le Conseiller administratif délégué à la sécurité rappelle que l'inspection des pompiers aura lieu le samedi 28 mars de 8h00 à 12h00. Les membres de la commission sont invités.

**19) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 12 mars 2015 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Gestion des déchets de la Ville de Lancy : présentation des données pour l'année 2014**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le taux de recyclage de Lancy est en constante augmentation depuis environ 10 ans et se monte en 2014 à 47,21%, soit à moins de trois points de l'objectif de 50% fixé par le Canton.

Le chiffre le plus important à retenir est le poids moyen des déchets incinérables par habitant, hors encombrants, qui est de 209 kilos contre 312 kilos il y a 10 ans.

Le parc des bennes enterrées de la commune compte à ce jour 237 bennes. Le service du développement durable travaille en collaboration avec les établissements scolaires de Lancy et propose dans les écoles des actions ponctuelles.

Il reste à la commune trois ans pour atteindre un taux de recyclage de 50%, objectif fixé par l'Etat. L'objectif pour 2022 est d'atteindre un taux de recyclage de 60%, soit 175 kilos d'ordures ménagères par habitant. Pour atteindre ces objectifs, la commune doit encourager le tri de déchets organiques, lesquels constituent encore 30 % du contenu des poubelles ménagères.

Genève reste un des derniers cantons à ne pas avoir introduit la taxe au sac poubelle. Même si le bilan est positif en Suisse alémanique, le bilan est plus mitigé dans les autres cantons, où la taxe au sac a dégradé la qualité du tri et multiplié les décharges sauvages.

**b) Divers**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'efficacité de la balayeuse à hydrogène de la Commune de Meyrin a été évoquée.

La Commission a été éclairée sur des récipients de récupération des huiles végétales.

Les lampadaires du chemin des Verjus ont été mentionnés.

Le trottoir du chemin des Maisonnettes a commencé à être élargi.

Un problème de vandalisme sur les containers a été formulé.

**Séance ordinaire du 26 mars 2015****20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. VINCENT : ne voyez aucun intérêt personnel à ma question, mais le matériel de vote est arrivé dans certains ménages, il va continuer à arriver et je vois que les panneaux d'affichage de la commune sont toujours gris et vierges de toute affiche.

Je me suis inquiété de cela auprès de la Société générale d'affichage qui m'a promis que ce serait fait avant la fin de la semaine. Etant jeudi, il ne nous reste qu'un seul jour.

Ma question est la suivante : bien que les Socialistes ne soient pas toujours d'accord avec cela, qui paie commande généralement, donc j'imagine que la Commune paie pour ce service. J'aimerais savoir quels sont contractuellement les devoirs de la SGA par rapport à la Commune quant à ces affichages, car nous sommes la dernière commune du canton à ne pas encore avoir été affichée.

M. MATHIEU : je n'ai aucun besoin de persifler pour dire que je suis totalement d'accord avec M. VINCENT. En fait, voter des crédits de Fr. 2'000.--, c'est peut-être un peu perdre notre temps. Donc, je propose que notre Bureau statue et si notre règlement le permet, de voter sur le siège les petits dépassements de crédits.

M. LANCE : concernant la problématique de l'affichage, nous nous sommes également inquiétés de cet état de fait. Nous avons téléphoné à la SGA qui apparemment est complètement débordée. Elle nous a promis que l'affichage se ferait d'ici vendredi – demain – 10h00. Dans quelques heures, vous aurez vos photos sur les panneaux d'affichage. Concernant la prise en charge de ces frais d'affichage, effectivement les communes participent amplement à ces frais d'élections. Je crois savoir que nous avons communiqué lors d'une séance de la Commission de l'administration la part des communes à ces frais d'élections qui est quand même très importante. Je propose que le Conseil administratif s'enquiert auprès de la SGA pourquoi il y a eu ce retard. Est-ce que les bulletins sont venus trop vite à Lancy, puisqu'il a également été annoncé dans la Tribune que les bulletins pouvaient être distribués entre le 23 mars et début avril ? Apparemment, la Commune de Lancy a bénéficié d'une distribution rapide qui a anticipé l'affichage.

Concernant l'intervention de M. MATHIEU, oui, il est tout à fait possible de voter sur le siège au moment des projets de délibération du Conseil administratif qui vous sont proposés. Vous pourriez très bien voter sur le siège les Fr. 22'500'000.— de l'IEPA des Marbriers, sans problème, si vous faites confiance au Conseil administratif. Vous pourriez voter ces crédits tout de suite, cela raccourcirait les séances du Conseil municipal.

La séance est levée à 22h20

**Le Secrétaire :**

**Alessandro CALABRESE**

**Le Président :**

**Christian HAAS**

Séance ordinaire du 26 mars 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. MAURIN : j'interviens au nom de l'ALMA. Ma question s'adresse à M. le Maire.

Nous vous avons adressé il y a quelques semaines un courrier relatif à la gare des trams. Ce courrier a été lu lors du dernier Conseil municipal et je rappelle que la gare des trams a une double fonction : la première, lorsque la ligne 15 sera prolongée, il y aura un arrêt à cette gare, mais comme ce sont des trams bidirectionnels, cela ne pose pas de problème, ils continueront comme cela jusqu'aux Cherpines et jusqu'à Perly.

La deuxième fonction correspond au terminus des trams 12. C'est un point très important, c'est là que trois variantes ont été étudiées sur l'ensemble de ce projet, mais les trois variantes ont traité la question du tram 12 de la même manière, c'est-à-dire qu'elles ont considéré que tous ces trams qui sont monodirectionnels continuaient à être monodirectionnels.

Effectivement, un tram monodirectionnel a besoin d'une boucle pour revenir sur lui-même et dans ce cas-là la boucle qui existe sera agrandie pour faciliter l'opération de retour des trams, mais on considère qu'il y aura des nuisances qui vont être apportées à ce projet avec la grande surface qui va être utilisée et tous les inconvénients qui vont suivre.

Plutôt que d'avoir trois variantes toutes identiques, dans les hypothèses de départ, nous avons proposé dans le courrier qui vous a été adressé, une variante supplémentaire dans laquelle on faisait l'hypothèse d'une étude avec uniquement des trams bidirectionnels, sachant que la ligne 15 est déjà bidirectionnelle, cela voulait dire moderniser le tram 12 en remplaçant les anciens trams par des trams bidirectionnels.

C'est la demande que nous vous avons adressée, comme nous n'avons pas reçu de réponse, ma question vise à vous demander si vous avez pu intervenir auprès des services de l'Etat pour que soit prise en compte notre demande de variante avec des trams bidirectionnels.

M. BAERTSCHI : M. le Maire me demande de répondre.

En effet, nous avons reçu cette lettre. Il se trouve qu'elle ne correspond pas à la demande ni du Conseil municipal ni du Conseil administratif de demander cette modification pour une raison extrêmement simple, pas pour une raison urbanistique, mais le remplacement de ces trams monodirectionnels coûteraient Fr. 200 millions aux TPG. A partir de ce moment, on fait une pesée d'intérêts, comme pour d'autres sujets évoqués ici ; il nous a semblé qu'il était exagéré de pouvoir faire cette demande. Donc, nous avons transmis la lettre, mais nous n'avons pas pris position comme l'ALMA, à ce sujet. C'est un sujet que nous avons évoqué depuis très longtemps. Pour l'instant, il semble difficile de faire autrement, c'est la raison pour laquelle les trois variantes des PLQ ont tenu compte de cette boucle. Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas entièrement satisfaisant mais, semble-t-il, dans toute chose, il faut pouvoir faire la part des choses, et il semble que cette part était trop importante de notre part, mais c'est bien votre travail de faire pression pour que peut-être quand même un jour cette boucle ne soit plus là et soit remplacée par des trams bidirectionnels.

M. MAURIN : M. le Conseiller administratif, je vous remercie de votre optimisme. Je voudrais simplement souligner qu'un tram bidirectionnel coûte Fr. 5 millions. Et pour arriver à Fr. 200 millions, il en faut beaucoup, car la première commande qui avait été faite par les TPG de 30 trams avait coûté Fr. 150 millions. C'est un constat. Vous n'avez pas pris en considération notre demande, nous en prenons acte.



**Séance ordinaire du 26 mars 2015**

J'avais une question subsidiaire à cela. Il s'agit de la question liée à l'avancement du projet, la poursuite du tram 15, qui doit entrer dans le chemin des Palettes et aller jusqu'au rond-point des Semailles. Il avait été prévu que vous nous invitiez une fois, M. le Maire, pour discuter de la suite de ces projets. Y a-t-il eu des choses nouvelles qui sont intervenues, sachant si j'ai bien compris qu'au mois de juin tout cela doit être transmis à Berne ?

M. RENEVEY : pour ne pas contredire mon collègue, mais pour ajouter quelque chose, on n'a pas pris position aussi clairement qu'il veut bien le dire sur ces trams monodirectionnels ou bidirectionnels.

On a effectivement, suite à votre lettre, écrit au Canton pour relayer votre demande et voir si le Canton allait prendre position. Je rejoins mon collègue, il a pris déjà position en nous expliquant que pour les coûts et tout ce qui a été évoqué, il ne pouvait pas le faire. Devant la levée des inquiétudes des habitants du quartier, la question mérite d'être reposée, nous avons reposé cette question et nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Pour la question plus directe sur l'insertion du tram sur le chemin des Palettes, à ce jour nous n'avons aucune réponse de la part du Canton sur les différentes options prises sur le chemin des Palettes.

M. MAURIN : je vous remercie pour vos deux réponses. Elles sont beaucoup plus claires que celle de M. BAERTSCHI.